

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, MME BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, MME DESRUES Francisca, MME JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, MME GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, MME PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, MME BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, M. FABLET Jean-Luc, MME HOOGE Laëtitia, conseillers municipaux.

Procurations : néant

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Monsieur Vincent AUCHÉ a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2020.

**OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX DELEGUES TITUALIRE AUPRES DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX HYDRAULIQUES DES BASSINS VERSANTS DE
L'HOUDOUENNE ET DE LA ROGUENETTE (SITHOR)**

...

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Nogent-le-Phaye au sein du syndicat dont elle est membre.

Conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat "SITHOR".

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 2 délégués titulaires.

Conformément à l'article L5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires :

M. Pascal BRESSAND

M. Benjamin BEYSSAC

Le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sont élus, à l'unanimité, pour représenter la commune de Nogent-le-Phaye au sein du SITHOR en tant que délégués titulaires :

M. Pascal BRESSAND

M. Benjamin BEYSSAC

Fait et délibéré le 4 juin 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Benjamin BEYSSAC.



Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 10/06/2020
La publication le : 10/06/2020
Le Maire :

